



APPEL D'OFFRES 2013-050
Service de fourniture d'agents de sécurité

La Ville d'Estérel demande des soumissions pour la fourniture d'agents de sécurité pour une durée d'un (1), trois (3) ou cinq (5) ans. Différentes options seront présentées et chacune d'entre elles devra être complétée par le soumissionnaire, à défaut de quoi la soumission sera automatiquement rejetée.

Les documents de soumission de même que tout document additionnel qui y est lié ne peuvent être obtenus que par le biais du système électronique d'appel d'offres à www.seao.ca à compter du **22 novembre 2013**. Les documents peuvent être obtenus moyennant un coût déterminé par le Seao.

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission sous la forme d'un chèque visé libellé à l'ordre de « Ville d'Estérel », tiré d'une institution bancaire faisant affaire dans la province de Québec, ou d'un cautionnement de soumission valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, représentant au moins 2.5 % du montant total le plus élevé parmi les options proposées dans la soumission, incluant les taxes. Dans les quinze (15) jours suivant l'adjudication du contrat, l'adjudicataire devra déposer une lettre de garantie bancaire au montant de vingt-cinq-mille dollars (25 000 \$) en faveur de la Ville d'Estérel laquelle devra demeurer en vigueur pour la durée du contrat.

De plus, le présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario, de l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (2008) et de l'article 502.4 de l'accord sur le commerce intérieur.

Les soumissions doivent être reçues au bureau de la Ville d'Estérel, situé à l'adresse mentionnée ci-dessous, dans une enveloppe cachetée portant la mention « Appel d'offres 2013-050 – Service de fourniture d'agents de sécurité » et ce, avant le 10 décembre 2013 à 16 h 00 pour être publiquement ouvertes au même endroit, le même jour à 16 h 01.

Ville d'Estérel
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T 1E0

La Ville d'Estérel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ne sera en aucune façon responsable de quelque dommage, perte ou préjudice de quelque nature que ce soit pouvant survenir au soumissionnaire. La Ville d'Estérel n'est pas tenue de motiver sa décision.

Donné à Estérel, ce 20^e jour du mois de novembre 2013.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier